

Réunion de lancement du processus des Autorités locales et régionales  
Lyon 30 et 31 mai 2011-05-30

**Discours d'ouverture/ Martin GUESPEREAU**

Monsieur le Ministre,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux à mon tour de vous souhaiter la bienvenue à LYON au nom de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.

Permettez-moi de saluer et de remercier pour leur participation les membres des comités de bassin Rhône-Méditerranée et Corse présents, nos partenaires étrangers avec lesquels nous avons développé des relations de coopération depuis plusieurs années, et tous les représentants des collectivités locales des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse.

Le Forum Mondial de l'eau constitue un lieu unique d'échanges.

Notre ambition est de faire du Forum mondial de l'eau de Marseille le Forum des solutions concrètes. Les solutions ne pourront pas se mettre en œuvre sans une implication prioritaire des autorités locales. C'est ce que nous avons toujours défendu dans les agences de l'eau depuis leur fondation dans les années 60.

Premièrement, nos programmes d'action pour 6 ans sont arrêtés sur avis conforme des comités de bassin, où dominent les autorités locales. Ils sont élaborés en définissant des objectifs et des résultats à atteindre, associés à des indicateurs, pour lutter contre les pollutions, préserver et gérer les ressources en eau, développer la connaissance et favoriser la gestion concertée des milieux aquatiques.

Deuxièmement, deux tiers de nos financements vont aux collectivités locales pour leurs investissements dans des infrastructures d'eau et d'assainissement.

Enfin, nous nous impliquons fortement pour développer la gestion concertée et les autorités locales prennent la tête des structures de gestion des rivières.

La directive cadre européenne sur l'eau, adoptée par l'Union Européenne en septembre 2000, renforce cette évolution. Elle a instauré une culture de résultats là où les politiques de moyens dominaient. L'esprit du Pacte d'Istanbul souffle donc largement.

Ainsi, la directive a fixé des objectifs concrets, comme l'atteinte de bon état des eaux en 2015 (en France, 66% des masses d'eau superficielles doivent être en bon état écologique en 2015). Elle s'attaque aussi à la réduction ou à la suppression des substances toxiques.

Nous allons, à la suite de ce colloque de Lyon, poursuivre notre effort de promotion du Pacte d'Istanbul en direction des collectivités de nos bassins pour atteindre l'objectif de 1 000 signataires du Pacte à Marseille en mars 2012.

Nous avons dans le bassin Rhône Méditerranée deux villes championnes : Lyon pour la thématique de l'eau et de la santé et Marseille pour la thématique de l'eau et des risques. Nous ferons connaître ces deux exemples pour susciter d'autres engagements.

Nous préparons, en partenariat avec des collectivités locales, des événements qui se dérouleront pendant le Forum de mars 2012. Par exemple, avec le département de l'Hérault, nous préparons des conférences-débats et une visite de l'étang de Thau (près de Montpellier). Les conférences permettront de présenter des solutions concrètes pour permettre une meilleure répartition des ressources entre les différents usages et la manière dont la gestion intégrée est mise en oeuvre.

Nous allons lancer dès le mois de juin la préparation de visites autour de Marseille pendant le Forum. Ces visites illustreront à chaque fois des solutions concrètes.

Toutes les agences de l'eau préparent dans chaque bassin des événements. Ils auront lieu à Metz, Paris, Orléans, Douai, Toulouse...

Enfin pour terminer mon intervention, je voudrais évoquer la coopération décentralisée dans le domaine de l'eau dont les agences de l'eau sont un des acteurs principaux en France. La loi du 9 février 2005 communément appelée OUDIN/SANTINI - je salue le sénateur OUDIN qui est parmi nous - a posé le cadre juridique dont nous avons besoin. Cette loi demande aux collectivités locales et à leurs regroupements de consacrer 1% du budget de leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement à des aides pour financer des actions de coopération avec des autorités locales de pays étrangers.

Les agences de l'eau ont aussi pour objectif de consacrer 1% du montant des redevances qu'elles perçoivent à la coopération décentralisée. Elles ont versé 27.5 M€ d'aides de 2007 à 2010 en soutien à 530 opérations représentant 113 M€ de travaux.

L'agence RM & C a atteint ce niveau de 1 % de ces recettes pour la première fois en 2010. De 2007 à 2010, elle soutenu 80 projets d'assainissement et d'eau potable pour un montant d'aides de 3.6M€ correspondant à un montant de travaux de 13 M€. Elle intervient, en partenariat avec des collectivités locales de nos bassins, pour des projets de solidarité dans la lutte contre la pollution et la préservation de la ressource en eau, dans les pays du pourtour méditerranéen (Tunisie, Maroc, Liban, Palestine...) ou d'Afrique francophone (Mali, Madagascar, Burkina Faso, Sénégal, Niger, Togo,...) et depuis 2010 en Haïti.

En complément, l'agence de l'eau RM& C intervient aussi dans des collaborations institutionnelles avec des organismes de bassins étrangers. Nos savoirs les plus recherchés concernent la planification et l'information sur les ressources en eau, la mise en oeuvre du principe pollueur- payeur.... Ils complètent les actions concernant les services d'eau et d'assainissement des autorités locales par des actions environnementales sur les ressources en eau. Lorsque ces relations professionnelles de bon niveau ont lieu sur les mêmes territoires que les projets de solidarité, les deux volets de la coopération internationale de l'agence en sont mutuellement renforcés. C'est le cas au Maroc ou à Madagascar par exemple.

Nous insistons toujours pour que les projets soient accompagnés de mesures d'information et de sensibilisation des populations, de formation de techniciens, d'évaluation des projets.

Encore bienvenue dans ce merveilleux bassin du fleuve Rhône. La communauté mondiale de l'eau attend vos solutions.